

Comité d'organisation
c/o Y. Winteler
Ch. du levant 10b
1299 Crans

Genève, le 13 octobre 2018

Aux Conseillères et Conseillers nationaux romands,

Le rapport « 1.5°C » du GIEC paru la semaine dernière démontre que le réchauffement climatique est une menace majeure pour notre société et notre économie. Des changements fondamentaux devront être faits dans les douze prochaines années pour limiter le réchauffement à 1.5°C. En tant que signataire de l'accord de Paris, pays riche et centre financier, la Suisse se doit de participer à cet effort collectif.

Face à l'urgence de la situation, le projet de nouvelle loi CO₂, actuellement en délibération, devrait être sensiblement renforcé pour permettre à notre pays de jouer son rôle dans la lutte contre le réchauffement, sans recourir à des compensations carbone à l'étranger. Et la BNS devrait adopter une politique d'investissement respectueuse du climat.

Nous sommes aujourd'hui réunis à Genève pour vous demander de prendre des mesures concrètes et rapides pour limiter le plus possible les risques du réchauffement.

En espérant pouvoir compter sur votre action déterminée, nous vous présentons nos meilleures salutations,

Les 7000 manifestant-e-s réunis à Genève le 13 octobre
dont environ 350 signatures manuscrites ci-après

Le comité d'organisation de la marche climat du 13 octobre :
Aînées pour la protection du climat, Association Climat Genève, ATE Genève, Collectif Breakfree Suisse, Coordination Climat Justice Sociale, Greenpeace Suisse, Jeunes Vert-e-s Genève, Grands-parents pour le climat, PRO VELO Genève, Swiss Youth for Climate, WWF Genève

Annexe : notre avis sur le texte de loi CO₂, actualisé suite au rapport CEATE-N

Annexe du 13.11.2018 : quelques points clés de la Révision totale de la loi sur le CO₂

Nous avons pris connaissance avec consternation des propositions d'amendement de la loi CO₂ faites par la CEATE-N. Mises bout à bout, elles affaiblissent considérablement la loi, alors que nous devrions plutôt redoubler nos efforts au vu de la progression du réchauffement et du dernier rapport du GIEC. Nous avons résumé ci-dessous les points clés à améliorer lors du débat au Conseil national.

Part des réductions d'émissions réalisées en Suisse

Le Conseil fédéral propose de compenser seulement 60% des émissions en Suisse ; ce n'est que remettre le problème à plus tard, car les émissions devront de toute façon être réduites en Suisse après 2030. Il vaut donc mieux investir dès maintenant en Suisse pour réaliser une part d'au moins 80% des réductions d'émissions dans notre pays, en amendant l'article 3. Investir directement en Suisse favorisera aussi notre économie.

Bâtiments

Le secteur des bâtiments est le deuxième secteur émettant le plus de CO₂. Des mesures fortes sont donc nécessaires. L'allongement des délais ainsi que la suppression des normes (valeurs maximum d'émissions par m²) proposées par le CEATE-N aux articles 8 et 9 affaiblissent le projet de loi. Il faut refuser ces amendements et revenir au projet du Conseil fédéral. Ces normes claires permettront aussi aux acteurs économiques de savoir de quoi l'avenir sera fait.

Nous soutenons bien entendu l'amendement de l'article 39 alinéa 5 de la majorité de la CEATE-N, qui prolonge les contributions pour les rénovations énergétiques des programmes cantonaux jusqu'en 2030.

Transports : compensation des carburants

La compensation des émissions des carburants à l'étranger évite certes de réduire les émissions en Suisse, mais ne fait que repousser à plus tard l'inévitable adaptation de nos modes de déplacement. Plutôt que d'investir à l'étranger, il faut amender l'article 27 alinéa 2 pour compenser une part beaucoup plus importante des émissions de carburants en Suisse.

La commission CEATE-N a ajouté à l'article 27 alinéa 3 une limitation des compensations de carburant à 8 centimes par litre. Pour être efficace, la compensation carburant doit être suffisamment élevée pour inciter les automobilistes à diminuer leur consommation, par l'achat de voitures plus petites ou le recours à d'autres modes de transport. Nous proposons donc de refuser cet amendement et de revenir au projet initial du Conseil fédéral.

Aviation

L'aviation représente 18% des gaz à effet de serre de la Suisse (CO₂ et autres gaz), et le nombre de vols est en forte augmentation. Si la loi CO₂ ne tient pas compte de ce secteur, l'augmentation des vols aériens va partiellement annuler les efforts faits dans les autres domaines. Nous proposons d'ajouter à l'article 30 une taxe sur les billets d'avion, de l'ordre de 30 à 50 francs pour tout vol au départ de la Suisse, comme le font déjà la plupart de nos voisins européens.

Taxe CO₂

La taxe sur le CO₂ est la pièce maîtresse de la politique de réduction des émissions en Suisse, qui a prouvé son efficacité depuis sa mise en œuvre en 2008. Un prix du CO₂ élevé et graduel tel que proposé par le Conseil fédéral à l'article 31 est donc un élément essentiel permettant de garantir une réduction des émissions. Il ne doit pas être abaissé, il est important de garder la version du Conseil fédéral de cet article.